

COMMUNE de



tél. 02.38.80.48.06
urbanisme@huisseausurmauves.fr

**ARRETE AUTORISANT LA MISE EN PLACE
D'UN ECHAFAUDAGE au 39 Rue du Bois de Deure
(Réfection de la toiture chez Mr et Mme CHARLES)**

N° 2025 – 24

Le Maire de la Commune de HUISSEAU-SUR-MAUVES (Loiret) ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.411-1 ;

Vu les Articles L.2211-1, L.2211-2, L.2211-3, L.2212-2 et le L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par Arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers qui effectuent des travaux de réfection de toiture au domicile de Mr et Mme CHARLES, sis 39 Rue du Bois de Deure à Huisseau-sur-Mauves (45130), il y a lieu de réglementer le stationnement sur cette partie du tronçon.

Vu la demande faite par l'Entreprise Couverture BODIN, représenté par Monsieur Jimmy LOREZ, implantée Chemin de Marpalu, ZA de Tavers, à Tavers (45190), pour installer un échafaudage sur le trottoir (1 m de large x 10 m de long) afin d'entreprendre des travaux de réfection de toiture.

- Date prévue de début d'application : 8 septembre 2025
- Durée d'application (en jours calendaires) : 33 jours

A R R E T E

Article 1 : A compter du 8 septembre 2025, le stationnement sera interdit devant la partie du tronçon mentionné ci-dessus et l'accès aux piétons sera interdit sur le trottoir aux abords du chantier.

Article 2 : Les ouvriers intervenants seront chargés de mettre en place la signalisation .

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à dater de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- * Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Meung-sur-Loire,
- * Monsieur le Capitaine du Centre de secours de Meung-sur-Loire.

Fait à Huisseau-sur-Mauves, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU

